



CONFÉDÉRATION SUISSE
OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

① CH 670 186 G A3

⑤ Int. Cl.4: G 04 B 47/04

Demande de brevet déposée pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ **FASCICULE DE LA DEMANDE** A3

⑰ Numéro de la demande: 5073/87

⑦ Requéran(s):
Sarcar S.A., Genève

① Demande scindé de: 1438/86

⑦ Inventeur(s):
Aubry, Gaston Arnold, Veyrier

② Date de dépôt: 11.04.1986

⑦ Mandataire:
Micheli & Cie, ingénieurs-conseils, Genève

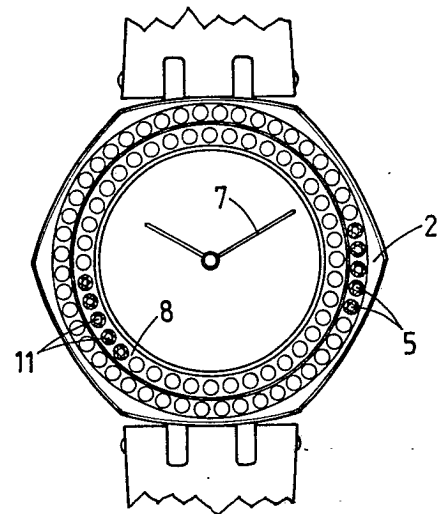
④ Demande publiée le: 31.05.1989

④ Fascicule de la demande
publié le: 31.05.1989

⑤ Rapport de recherche au verso

⑤ **Montre munie d'un élément de décoration mobile.**

⑤ La montre est munie d'un élément de décoration mobile constitué par un anneau (8) ayant une masse excentrée et monté tournant librement sur 360° par sa périphérie sur un roulement à billes. Ce roulement à billes est disposé concentriquement à l'intérieur de la boîte de montre (2), et le tout étant agencé de telle sorte qu'une partie au moins de la surface supérieure de l'anneau de décoration soit visible depuis l'extérieur.





**RAPPORT DE RECHERCHE
RECHERCHENBERICHT**

Demande de brevet No.:
Patentgesuch Nr.:

5073/87

	<p align="center">DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS EINSCHLÄGIGE DOKUMENTE</p> <p align="center">Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes Kennzeichnung des Dokuments, mit Angabe, soweit erforderlich, der massgeblichen Teile</p>	<p align="center">Revendications con- cernées Betrifft Anspruch Nr.</p>
	<p><u>FR - A - 1 046 943</u> (Curtill) * En entier * - - -</p> <p><u>BE - A - 533 232</u> (Malichmann) * En entier * - - -</p> <p><u>FR - A - 2 376 637</u> (Castelo) * Figure 2 * - - -</p> <p><u>CH - B - 411 428</u> (Fleischmann) * Page 2, lignes 22-52; figures * - - - - -</p>	<p align="center">1 - 3</p> <p align="center">1 - 3</p> <p align="center">1 - 3</p> <p align="center">1 - 3</p>
<p>Domaines techniques recherchés Recherchierte Sachgebiete (INT. CL³)</p> <p align="center">G 04 B, A 44 C</p>		
<p>Date d'achèvement de la recherche/Abschlussdatum der Recherche</p> <p align="center">07-01-1987</p>		

REVENDEICATIONS

1. Montre munie d'au moins un élément de décoration mobile, caractérisée par le fait qu'elle comporte au moins un anneau de décoration (8) ayant une masse excentrée et monté tournant librement sur 360° par sa périphérie sur un roulement à billes (9), ce roulement à billes étant disposé concentriquement à l'intérieur de la boîte de montre (1, 2, 3), et le tout étant agencé de telle sorte qu'une partie au moins de la surface supérieure de l'anneau de décoration soit visible depuis l'extérieur.

2. Montre selon la revendication 1, caractérisée par le fait que ladite surface de l'anneau de décoration visible depuis l'extérieur est gravée, guillochée, nacrée, pourvue d'un revêtement de surface ou de logements dans lesquels sont fixés des brillants.

3. Montre selon la revendication 2, caractérisée par le fait que la boîte de montre (1, 2, 3) présente à sa périphérie une couronne fixe de brillants (5), et par le fait que ledit anneau de décoration (8) est monté tournant entre cette couronne fixe de brillants et un dispositif d'actionnement de la montre (6) disposé au centre de ladite boîte, cet anneau étant muni de brillants (11) répartis sur sa circonférence pour former une seconde couronne de brillants rotative concentriquement à ladite première couronne de brillants.

DESCRIPTION

La présente invention se rapporte à une montre munie d'au moins un élément de décoration mobile.

On connaît déjà des montres qui comportent des éléments décoratifs mobiles. Il peut s'agir d'une figurine qui est entraînée en un mouvement oscillant sous l'action par exemple de la roue de seconde à laquelle elle est reliée mécaniquement, ou bien de brillants se déplaçant séparément par glissement de manière aléatoire dans un espace compris entre le verre de la montre et une paroi interne parallèle à celle-ci, comme décrit dans le brevet CH 609 517.

On connaît également, notamment des brevets FR 1 046 943 et BE 533 232, des montres munies d'éléments mobiles, par exemple solidaires du rotor, donc non libres, qui ne sont pas décoratifs mais qui servent de repères pour la réalisation d'un jeu.

Le but de cette invention consiste à fournir une montre dans laquelle le mouvement d'au moins un élément de décoration confère à l'ensemble un effet esthétique différent de celui des montres connues, notamment de celle faisant l'objet du brevet suisse précité.

La montre selon l'invention, visant à atteindre le but ci-dessus, est caractérisée par le fait qu'elle comporte au

moins un anneau de décoration ayant une masse excentrée et monté tournant librement sur 360° par sa périphérie sur un roulement à billes, ce roulement à billes étant disposé concentriquement à l'intérieur de la boîte de montre, et le tout étant agencé de telle sorte qu'une partie au moins de la surface supérieure de l'anneau de décoration soit visible depuis l'extérieur.

L'élément mobile de décoration peut être gravé, guilloché, pourvu de brillants ou de tout autre type de décoration (hologramme, revêtement de surface en couleurs, nacre, etc.).

Le dessin annexé illustre schématiquement et à titre d'exemple une réalisation de la montre selon l'invention.

La figure 1 en est une vue en plan.

La figure 2 est une vue partielle en coupe transversale de la réalisation selon la figure 1.

La montre illustrée sur les figures 1 et 2 comporte un fond 1, une carrure-lunette 2 vissée sur ledit fond, et un verre 3. La lunette 2 présente un rebord intérieur dans lequel sont usinés des logements 4 destinés à recevoir des brillants 5 formant une couronne externe fixe de brillants.

Au centre de la montre est logé un boîtier ou calotte 6 contenant les moyens mécaniques ou électroniques d'entraînement des aiguilles 7.

Enfin, entre le boîtier fonctionnel 6 et la couronne externe fixe de brillants 5 est disposé un élément de décoration mobile constitué par un anneau 8 monté tournant librement par sa périphérie interne sur un roulement à billes 9, lui-même monté sur une pièce intermédiaire 10. Cet anneau 8 est muni d'une masselotte (non montrée) ou de tout autre moyen destiné à créer un balourd, de manière à ce que tout mouvement de la montre tende à entraîner ledit anneau en une rotation libre sur 360°. Comme illustré sur la figure 1, l'anneau 8 peut être muni sur toute sa circonférence de brillants 11 fixés dans des logements 12 et formant ainsi une seconde couronne interne mobile de brillants, concentrique à la première couronne fixe de brillants 5.

L'effet esthétique créé par la rotation relative des deux couronnes de brillants respectivement 5 et 11 est original et confère à la montre ainsi décorée une plus-value commerciale. D'autre part, un ou plusieurs autres anneaux mobiles identiques ou non à l'anneau 8 peuvent être montés tournant librement sur 360° de la même manière que ledit anneau 8, concentriquement ou excentriquement à celui-ci. Bien entendu, l'élément décoratif tournant peut présenter d'autres types de décorations, comme mentionné précédemment, ou présenter lui-même une forme figurative ou décorative. Par «brillants», on entend ici et dans l'ensemble de la description, tout type de pierres taillées ou non, précieuses ou non, ainsi que les perles naturelles ou non, précieuses ou non.

55

60

65

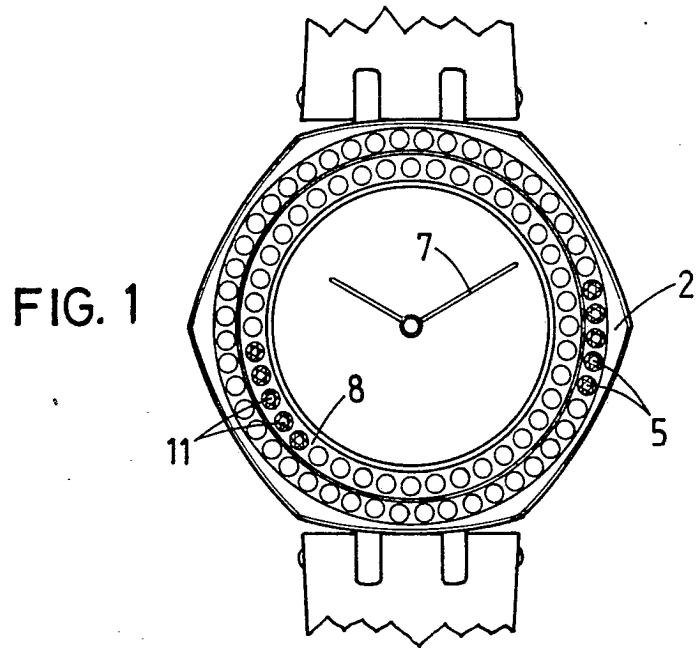


FIG. 2

